



FORMATION

APPROFONDISSEMENT-CONDUITE D'OPERATIONS

Pré -requis : avoir suivi la formation initiation amiante ou connaître la réglementation et avoir été confronté à la problématique

Jeudi 6 juin 2019

formation assurée par Lise GUICHON

dirige KAPI conseil et Formation

diplômée de l'Ecole supérieure des professions immobilières, licence de Droit

GEPA Rhône-Alpes

5, avenue de Birmingham - 69004 LYON

Téléphone : 04 78 61 34 53 - Courriel : geparhonealpes@orange.fr

N° Siret : 51155303400014 - N° TVA intracommunautaire : FR95511553034-

N° de déclaration d'activité : 82 69 10955 69



FORMATION

APPROFONDISSEMENT-CONDUITE D'OPERATIONS

1- RAPPEL : AMIANTE ET REGLEMENTATION

DISTINCTION DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES RELATIVES
AUX TRAVAUX DE LA SOUS-SECTION 3 ET SOUS-SECTION 4 : leurs obligations et responsabilités

- Travaux de maintenance (Sous-Section 4)
- Travaux de désamiantage (Sous-Section 3)

2 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'ARCHITECTE VIS A VIS DE L'AMIANTE

3 - PREPARER LES APPELS D'OFFRE AVEC LA PROBLEMATIQUE AMIANTE

- Eléments des documents de consultation concernant des travaux de retrait d'amiante ou des interventions susceptibles d'émettre des poussières d'amiante

4 - PLANIFICATION D'UNE OPERATION EN PRESENCE D'AMIANTE

PUBLIC

Architectes, ingénieurs, gestionnaires
du patrimoine, géomètres experts,
economistes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Exposé, échange avec et entre les
stagiaires.
Support pédagogique fourni sur clé USB

LIEU

GEPA Rhône-Alpes
5 Avenue de Birmingham, 69004 Lyon

COÛT

360 € TTC (repas inclus)

INSCRIPTION

geparhonealpes@orange.fr

DATE & DURÉE

Jeudi 6 juin 2019 / 9h00 - 17h00